Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le 2026-101
ID : 022-242200715-20260603-101_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
40	**0**

Date de la convocation
27 mai 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 12 juin 2026

et publication le 12 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 juin à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle de la culture et des Loisirs de Trébrivan, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Pascal Olivier – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Stéphanie Verger – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Hermine Le Garlantezec – Stéphanie Dousselin – Annie Lucas – Jérémy Quéméner – Philippe Picou – Dorig Le Cras – Pierre-Yves Daniel – Evelyne Minier – Christophe De Quelen

Madame Antonia Sérandour excusée est remplacée par son suppléant Monsieur Philippe Picou
Monsieur Damien Loseille excusé est remplacé par son suppléant Monsieur Dorig Le Cras

Secrétaire de séance : Fabrice Even

Délibération 101.2026 Validation du plan de financement lié à la mise en place d'un logiciel de gestion avec un « portail famille » pour les équipements Petite Enfance de la maison de l'Enfance

La présidente expose que les structures d'accueil petite enfance et enfance de la CCKB utilisent un logiciel de gestion pour enregistrer les heures de présence ou encore produire les bilans annuels à faire valoir auprès des partenaires tels que la CAF, la MSA…

Son paramétrage actuel ne permettant pas de nouveaux développements, nos équipements se doivent de faire évoluer leur outil de gestion en proposant un « portail famille ». Interface numérique au service des parents, l'ajout d'un « portail famille » devient une nécessité et permettra :

- Le télépaiement des factures, sachant que les familles ne pourront plus payer leurs factures par chèque, avec interdiction définitive à l'été 2027 et trois seuls moyens de paiement possibles : paiement en ligne, prélèvement automatique ou paiement de proximité chez le buraliste en espèces ou carte bancaire),
- L'inscription en ligne des plages d'accueil de leurs enfants ou leur modification,
- L'échange en direct entre la structure d'accueil et les familles (carnet de liaison numérique ou encore mails et sms…),
- La prise d'informations sur la structure d'accueil (règlement de fonctionnement, projets pédagogiques, etc…) ou sur les actualités ou événements en lien avec les équipements petite enfance et enfance.

La mise en place des nouveaux outils est prévue en deux temps avec une opérationnalité priorisée et programmée comme suit :

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le 2026-101
ID : 022-242200715-20260603-101_2026-DE

- En janvier 2027 pour les équipements petite enfance de la Maison de l'Enfance, à savoir le multiaccueil pour adapter le traitement des données en lien avec les déclarations CAF mais aussi le relais petite enfance pour harmoniser le traitement et le suivi des dossiers entre accueil collectif et individuel.
- En janvier 2028 pour les centres de loisirs communautaires à Glomel et à St Nicolas du Pélem en vue de poursuivre l'harmonisation des outils de gestion et faciliter le transfert des dossiers tout au long du parcours des enfants.

La mise en place du « portail famille » n'exclura ni l'accueil physique des parents dans les équipements ni l'accompagnement des familles dans leur démarches administratives (inscriptions, paiement, etc…).

Après avoir sollicité et comparé 3 devis (DEFI Informatique - Paris 75 / AIGA - Chasseneuil du Poitou 86 / FAMILEA By JVS - Pleurtuit 35) et pris avis auprès d'autres équipements homologues voisins, FAMILEA By JVS est le fournisseur le plus en adéquation avec nos besoins. Leur proposition pour le multi accueil et le relais petite enfance se chiffre à hauteur de **12 730,66 € TTC** (11 150,55 € HT) et comprend :

- **3 250,00 € TTC** (3 250,00 € HT) liés à la formation de 3 personnes (directrice du multi accueil, gestionnaire administrative de la maison de l'enfance et référente RPE)
- **9 480,66 € TTC** (7 900,55 € HT) liés à la mise en place, l'hébergement et l'abonnement annuel du nouveau logiciel de gestion (coût d'abonnement de 2 410,80 € HT pour les années suivantes)

Ces dépenses font l'objet de demandes de subvention auprès de la CAF et de la MSA dans le cadre du dispositif « Grandir en Milieu Rural », respectivement à hauteur de 40 % des dépenses HT, laissant un reste à charge à hauteur de 20 % pour la CCKB.

DEPENSES en € HT		RECETTES	
Mise en place d'un nouveau logiciel de gestion pour le Multiaccueil et le RPE à la Maison de l'Enfance AVEC FAMILEA BY JVS comprenant :		**CAF** : Aide de 40 %	4 460 €
		MSA : Aide de 40 %	4 460 €
Formation au logiciel :	3 250,00 €		
Mise en place avec hébergement du logiciel :	7 900,55 €	**CCKB :** Reste à charge de 20 %	2 230,55 €
TOTAL en € HT :	**11 150,55 €**	**TOTAL :**	**11 150,55 €**

La Présidente propose de valider le plan de financement lié à la mise en place d'un logiciel de gestion avec « un portail famille » à la Maison de l'Enfance, d'inscrire ces dépenses au budget de la CCKB, sachant que ces dépenses font l'objet de demandes de subvention auprès de la CAF et de la MSA dans le cadre du dispositif « Grandir en Milieu Rural », respectivement à hauteur de 40 % des dépenses HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,
Décide de :

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260603-101_2026-DE

- Valider le plan de financement lié à la mise en place d'un logiciel de gestion avec « un portail famille » à la Maison de l'Enfance, d'inscrire ces dépenses au budget de la CCKB, sachant que ces dépenses font l'objet de demandes de subvention auprès de la CAF et de la MSA dans le cadre du dispositif « Grandir en Milieu Rural », respectivement à hauteur de 40 % des dépenses HT.

DEPENSES en € HT		RECETTES	
Mise en place d'un nouveau logiciel de gestion pour le Multiaccueil et le RPE à la Maison de l'Enfance AVEC FAMILEA BY JVS comprenant :		**CAF** : Aide de 40 %	4 460 €
Formation au logiciel :	3 250,00 €	**MSA :** Aide de 40 %	4 460 €
Mise en place avec hébergement du logiciel :	7 900,55 €	**CCKB :** Reste à charge de 20 %	2 230,55 €
TOTAL en € HT :	**11 150,55 €**	**TOTAL :**	**11 150,55 €**

- Autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires et afférents à cette opération.

Monsieur Fabrice Even

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.